

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU 16 FEVRIER 2018**

Le vendredi seize février deux mil dix-huit, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle communale de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE (77320), sous la présidence de la représentante de la Préfète de Seine et Marne : Mme FRANCOIS Marylène.

Date de convocation : 8 février 2018 – Début de réunion : 10h10

Nombre de délégués : En exercice : 48 – Présents ou représentés : 35

Collège	Noms	Structure	Présent	Représenté	Collège	Noms	Structure	Présent	Représenté
Collège des élus	M. Jean-François DELESALLE	Maire de Doue	X		Collège des usagers	M. Régis D'HONDT	Chambre d'agriculture	X	
	M. Philippe DE VESTELE	Maire de Montdauphin	X			M. Gérard RIBINIK	Chambre de Commerces et de l'Industrie		
	M. Guy DHORBAIT	Maire de Boissy-le-Châtel	X			M. Dominique THIEBAUX	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51		X
	M. René GARCHER	Adjoint au Maire d'Esblly	X			M. Serge AVANZINI	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	X	
	M. Alain HANNETON	Maire d'Augers-en-Brie	X			M. Michel SAINT MARTIN	Nature Environnement 77	X	
	M. Dominique LEFEBVRE	Maire de Sablonnière		X		M. Jean Claude DUCHAUCHOY	Amis des moulins d'Ile de France	X	
	M. Jean François LEGER	Maire de Chailly-en-Brie		X		Mme Anne RIBEYRE	Marne nature Environnement	X	
	M. Jean Pierre CADET	Conseiller Communautaire CCSSOM	X			M. Christian LHEUREUX	ASA des Marais de St Gond	X	
	M. Michel DAUTEUIL	Vice-Président CCBC	X			M. Pascal OLIVIER	Irrigants du Nord Seine et Marne	X	
	M. Michel LIEGEOIS	Maire d'Oyes	X			Mme Florence COUVREUR	Familles rurales		X
	M. Roger MIGUEL	Vice-Président CCPC	X			Mme Christine MORATELLI	Comité départemental de canoë kayak	X	
	M. Alain MOROY	Maire de Marchais-en-Brie	X			M. Alain BEAUFORT	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	X	
	M. Patrice VALENTIN	Conseiller Régional du Grand Est	X				Préfet coordonateur de bassin		
	M. Dominique MOYSE	Conseiller Régional des Hauts-de-France					Préfet de Seine-et-Marne		X
	Mme Marie Pierre BADRE	Conseillère Régionale d'Ile-de-France		X			Préfet de la Marne		
	M. Yves JAUNAUX	Conseiller départemental de Seine-et-Marne		X			Préfet de l'Aisne		
	Mme Annie COULON	Conseillère départementale de la Marne				Collège de l'Etat	Agence de l'Eau Seine-Normandie		X
	Mme Carole DERUY	Conseillère départementale de l'Aisne					MISE 77		X
	M. Belaïde BEDREDCINE	EPTB Seine Grands Lacs					MISE 51		X
	M. Georges FOURRE	Entente Marne					MISE 02		X
	Mme Anne-Marie RAVET	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	X				DREAL Champagne-Ardenne		
	M. Jean-Luc MUSART	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin	X				Agence Française pour la Biodiversité (ONEMA)		
	M. Roger REVOILE	SI de la Vallée du Haut Morin	X				DRIEE d'Ile-de-France		X
	M. BARNIER François	SI Etudes et Aménagement des Marais de St Gond					ARS Champagne-Ardenne		

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Rappel du cadre règlementaire
3. Adoption des règles de fonctionnement
4. Election du Président de la CLE
5. Election des Vice-présidents
6. Election des membres du Bureau
7. Elections des Présidents de commissions thématiques
8. Question diverses

1. ACCUEIL

Mme FRANCOIS remercie les membres de la CLE d'être présents à cette réunion de renouvellement. Elle précise qu'elle présidera la réunion jusqu'à l'élection du Président puis cédera la place au Président nouvellement élu.

Le secrétaire de séance est M. D'HONDT.

2. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Avant de commencer les élections, une présentation rappelant le rôle de la CLE, du SMAGE en tant que nouvelle structure porteuse, du territoire et du contenu du SAGE des Deux Morin est faite pour les nouveaux membres de la CLE. Un rappel du cadre règlementaire pour le renouvellement de la CLE et des élections est également présenté.

3. ADOPTION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'adoption des règles de fonctionnement de la CLE nécessite que les 2/3 des membres de la CLE soient présents ou représentés. Ce quorum étant atteint, les modifications proposées sont les suivantes :

- Article 7 : remplacer « Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) » par « Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion des Eaux (SMAGE) »
- Article 9 : remplacer « Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) » par « Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion des Eaux (SMAGE) » en tant que maître d'ouvrage.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion des Eaux (SMAGE) crée le 27 décembre 2017 est la nouvelle structure porteuse du SAGE des Deux Morin. Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) n'est donc plus la structure porteuse du SAGE. Les modifications proposées des règles de fonctionnement de la CLE sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président est élu parmi les membres du collège des élus.

Candidat : M. REVOILE

Le vote est fait à bulletin secret.

Candidatures	Nombre de scrutins
M. REVOILE	18

Après dépouillement, M. REVOILE est élu Président de la CLE du SAGE des Deux Morin à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CLE

Les Vice-présidents sont élus parmi les membres du collège des élus.

Candidat pour le poste de premier Vice-Président : M. DHORBAIT

Le vote est fait à bulletin secret.

Candidatures	Nombre de scrutins
M. DHORBAIT	18

Après dépouillement, M. DHORBAIT est élu premier Vice-président à l'unanimité des membres présents et représentés.

Candidats pour le poste de deuxième Vice-Président : Mme RAVET et M. VALENTIN

Le vote est fait à bulletin secret.

Candidatures	Nombre de scrutins
M. VALENTIN	13
Mme RAVET	4
Abstention	1

Après dépouillement, M. VALENTIN est élu Vice-présidents de la CLE du SAGE des Deux Morin à la majorité absolue des membres présents et représentés.

6. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU :

Chaque collège élit ces représentants au sein du Bureau. Le Bureau est composé de 13 membres: 7 membres du collège des élus (dont le Président et les 2 Vice-Présidents), 3 membres du collège des usagers et 3 membres du collège de l'Etat.

Candidats pour le collège des élus (autre que le Président et les Vice-présidents) : M. MOROY, M. LIEGEOIS, Mme RAVET, M. DE VESTELE, M. HANNETON.

Le vote est fait à bulletin secret.

Candidatures	Nombre de scrutins
M. MOROY	17
M. DE VESTELE	15
M. HANNETON	15
M. LIEGEOIS	14
Mme RAVET	10
Abstention	1

Après dépouillement, M. MOROY, M. DE VESTELE, M. HANNETON, M. LIEGEOIS sont membres du Bureau de la CLE pour le collège des élus.

Candidats pour le collège des usagers : M. D'HONDT, M. AVANZINI, M. DUCHAUCHOY, M. LHEUREUX, M. SAINT-MARTIN.

Le vote est fait à bulletin secret.

Candidatures	Nombre de scrutins
M. D'HONDT	9
M. SAINT MARTIN	9
M. AVANZINI	7
M. LHEUREUX	4
M. DUCHAUCHOY	3
Abstention	1

Après dépouillement, M. D'HONDT, M. SAINT-MARTIN, M. AVANZINI sont membres du Bureau de la CLE pour le collège des usagers.

Candidats pour le collège de l'Etat : Agence de l'Eau, MISE 77, DRIEE Ile de France

Les membres du Bureau sont :

- M. REVOILE
- M. DHORBAIT
- M. VALENTIN
- M. DE VESTELE
- M. MOROY
- M. HANNETON
- M. LIEGEOIS
- M. D'HONDT
- M. SAINT MARTIN
- M. AVANZINI
- L'Agence de l'Eau
- MISE 77
- DRIEE Ile de France

7. ELECTIONS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur REVOILE propose de ne pas renouveler les commissions thématiques existantes pendant la phase d'élaboration du SAGE des Deux Morin à savoir : « assainissement », « eau souterraine et gestion de la ressource en eau » eau superficielle et milieux naturels » et inondations et sécheresse. » Il est proposé aux membres de la CLE de créer deux commissions « mise en œuvre du SAGE » et « suivis des études du SAGE ». Monsieur REVOILE propose de reporter l'élection des présidents des commissions de travail afin d'en discuter avec les membres du Bureau.

8. QUESTIONS DIVERSES

Mme MORATELLI demande l'avancée des études que le SAGE doit porter. L'étude zone humide a été réalisée entre 2013 et 2014 pendant l'élaboration du SAGE. La prochaine étude validée par les membres de la CLE est celle sur le ruissellement et l'érosion qui sera lancée en 2018.

M. AVANZINI rappelle alors l'importance des zones humides en période d'inondation avec l'exemple de la frayère de Villiers-sur-Morin.

Mme MORATELLI précise qu'il faut communiquer auprès du grand public pendant la phase de mise en œuvre du SAGE notamment lors de manifestations organisées sur le territoire.

M. VALENTIN indique qu'il faut bien choisir les thèmes de communication pour le grand public afin que les messages soient compréhensibles, adaptés et pédagogiques.

La séance est levée à 11h25.

Secrétaire de séance

SAGE des Deux Morin

6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE des Deux Morin

Régis D'HONDT

Roger REVOILE

